

Formulaire de réservation de gobelets réutilisables

Date de la manifestation :

Date de réservation :

Nom et adresse de l'organisme :

.....

Nom et qualité du contact :

☎ : 📍 :

Manifestation :

Lieu :

Nombre de personnes attendues :

MISE A DISPOSITION :

Nombre de gobelets **25/33 cl** loués :
(jus de fruits, soda, bières...)

Nombre de gobelets **15/18 cl** loués :
(café, thé, chocolat, vins cuits...)

Date souhaitée de livraison : Lieu :

A compléter par le SMEEOM :

RECEPTIONNE PAR :

LE :

Nombre de verres fournis :

Nombre de caisses fournies :

Nombre de bâches "consigne" :

RESTITUTION :

Date de restitution : Lieu :

Nombre de gobelets 25/33 cl restitués à laver : X 0,03 € = €

Nombre de gobelets 15/18 cl restitués à laver : X 0,03 € = €

Nombre de gobelets 25/33 cl manquants : X 0,40 € = €

Nombre de gobelets 15/18 cl manquants : X 0,40 € = €

Bâche « consigne » non restituée : X 12 € = €

TOTAL à payer : €

TSVP 🖨️

Charte pour une manifestation pauvre en déchets

ENTRE :

La collectivité dénommée SMEEOM de la Moyenne Garonne,
D'une part,

ET :

Nom de l'organisme :

Nom du responsable :

Adresse :

CP : Ville :

☎ : 📍 :

D'autre part

Le SMEEOM s'est engagé, dans le cadre de ses missions, dans une politique de réduction des déchets ménagers. Le syndicat accompagne les organisateurs pour réduire la quantité de déchets jetés et améliorer la propreté des sites lors des manifestations en proposant une mise à disposition de gobelets réutilisables.

TARIF :

Le lavage des gobelets sera réalisé par le SMEEOM et sera facturé **0,03 €/gobelet**.

Les verres non restitués ou cassés seront facturés **0,40 €/gobelet**.

La bâche « consigne : mode d'emploi » non restituée sera facturée **12 €/bâche**.

MISE A DISPOSITION ET RECUPERATION DES GOBELETS :

La livraison et la récupération des gobelets en caisses de transport seront effectuées par le SMEEOM sur la base des renseignements fournis dans le formulaire de réservation (date et lieu).

Un comptage sera effectué lors de la mise à disposition en présence de l'organisateur ainsi que lors de la restitution des gobelets.

MISE EN PLACE DE LA CONSIGNE :

Afin d'éviter les pertes et dégradations des gobelets, nous conseillons de mettre en place un système de consigne où le manifestant paie **1 €** pour le gobelet en plus du prix de sa boisson. Cette consigne est rendue lorsque le verre vide est ramené à la fin de la manifestation.

Pour une meilleure organisation, il existe plusieurs solutions (dans tous les cas, prévoir des pièces de 1 €) :

1. Un stand indépendant près du bar qui gère la consigne à 1 € et distribue les gobelets.
2. Le stand est intégré au bar : si un manifestant se présente sans gobelet, sa consommation est majorée d'1 €.
3. Si la manifestation fonctionne avec des tickets ou des jetons, la 1^{ère} boisson est majorée d'un ticket ou jeton qui sera ensuite récupéré au stand d'échange.

SIGNALÉTIQUE :

Afin de faciliter la compréhension de l'opération et l'objectif de réduction des déchets, une communication autour de ce projet est recommandée. Le SMEEOM dispose de bâches expliquant le système de consignes qui peuvent être mises à votre disposition (dans la limite des stocks).

L'organisateur certifie avoir pris connaissance des modalités de mise à disposition et accepte les conditions de la charte ci-dessus.

Fait à, le

Signature de l'organisateur,